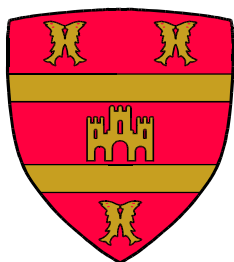


VILLE DE



SAINT-SAUVEUR-
LE-VICOMTE

Séance du 29 septembre 2011

L'an deux mille onze, le vingt neuf septembre à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Michel Quinet.

Présents : Monsieur Michel QUINET, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Michel JACQUELINE, Madame Delphine DUJARDIN, Monsieur Joël ANGOT, Monsieur Alain MELAIN, Madame Dominique TRAVERT, Monsieur Allain GUERIN, Monsieur Daniel LEFILLIATRE, Madame Thérèse LEVOYER, Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL, Monsieur Dominique ROUXEL (arrivé à 21h30), Monsieur Claude PATRIX, Monsieur Eric BRIENS.

Absent excusé : Monsieur Jean-Claude LECHATREUX, Monsieur Pascal THOËN, Madame Dominique COLLAS.

Pouvoirs :

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 17

NOMBRE DE PRESENTS : 13 – 14 (à partir de 21h30)

NOMBRE DE VOTANTS : 13 – 14 (à partir de 21h30)

Secrétaire de séance : Madame Dominique TRAVERT

Date de convocation : 22 septembre 2011

1. Approbation du compte rendu de la séance du 5 juillet et de la séance du 28 juillet 2011

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus de conseil municipal en date du 5 juillet et du 28 juillet 2011.

2. Ancienne distillerie

2.1 Avenant marché de Maitrise d'Œuvre

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation d'un bâtiment industriel « ancienne distillerie ». Cet avenant a pour but de fixer le coût de réalisation des travaux et le nouveau forfait de rémunération, au niveau de l'A.P.D, suite aux mises au point ci-après non définies par la précédente maîtrise d'œuvre :

- Mise aux normes des désenfumages prévus insuffisamment au programme,
- Adaptation des reprises de sols après avoir reçu le document de relevé des sols par géomètre,
- Définition des prestations à mettre en place après étude par un bureau d'études techniques acoustique (bardages perforés supplémentaires en parties verticales),
- Définition des isolants verticaux et sous toiture après étude RT 2005 effectuée par un bureau d'études techniques.

Le montant estimatif des travaux est porté de 1 400 000 € HT à 1 700 000 € HT.

Le montant de l'avenant en plus value, compte tenu d'un taux de rémunération inchangé, soit 5,6%, s'élèverait à 16 800,00 € HT portant le coût total de la maîtrise d'œuvre de 78 400 € HT à 95 200,00 € HT.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée autorise monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant avec le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, monsieur Claude Faucillion : Plus value de 16 800,00 € H.T.

2.2 Prix de vente terrain

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un plan de situation de la parcelle cadastrée AN 8. Au-delà du périmètre réservé à la réhabilitation du bâtiment industriel « ancienne distillerie », il reste une partie de terrain qui peut être proposée à la vente. Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour fixer le prix de vente au m² de cette dernière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- fixe le prix de vente à 15 €/m.

3. VRD abords des écoles – avenant au marché – travaux complémentaires

3.1 Avenant au marché abords des écoles

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui présente au conseil municipal un avenant au marché de VRD abords des écoles relatif à une zone supplémentaire en enrobé à réaliser. Le montant hors taxe de cet avenant est de 5 177,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée autorise monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant avec le titulaire du marché, l'entreprise Eurovia : Plus value de 5 177,00 € H.T.

3.2 Regroupement des écoles maternelle et primaire du groupe scolaire Jacqueline Maignan : Avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la commune et la communauté de communes de la vallée de l'Ouve

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la communauté de communes et la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte pour le projet de regroupement des écoles de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Cet avenant précise que toutes les factures relatives à la cantine (lot 14) ainsi que toutes les factures afférentes à la mise en place du self et aux prestations liées à la cantine seront payées H.T par la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Le conseil municipal, après délibération et par vote à main levée, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat.

3.3 Décision modificative : Budget principal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter un financement complémentaire aux programmes n° 52 (camping municipal) et 78 (Restaurant scolaire).

Monsieur le Maire propose de procéder aux modifications budgétaires selon le tableau suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2151-78 – Restaurant scolaire		87 000 €		
D 2181-52 – Camping municipal		556 €		
D 2184-71 – Bibliothèque	300 €			
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	300 €	87 556 €		
D 2315-65 – Logements	256 €			
TOTAL D21 : Immobilisations en cours	256 €			
R 16412-78 – Restaurant scolaire				87 000 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				87 000 €
TOTAL	556 €	87 556 €		87 000 €
TOTAL GENERAL		87 000 €		87 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- approuve les modifications budgétaires telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

4. Rue Croix de l'Epine et rue Vigot

Effacement des réseaux de télécommunication en coordination avec les effacements de réseaux électriques

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui présente aux membres du conseil municipal les dernières estimations pour l'effacement du réseau de télécommunication « rue Croix de l'Epine et rue Vigot ».

La participation de la commune pour la confection du génie civil du réseau téléphonique est estimée à 25 600 € TTC, à laquelle il convient d'ajouter la participation aux travaux de câblage (18% du montant à communiquer par France télécom).

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Décide la réalisation de l'effacement des réseaux de télécommunication,
- Donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer au nom de la commune la convention câblage France Télécom et toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

5. Réhabilitation et extension du réseau d'assainissement

5.1 Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui présente au conseil municipal un projet d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation et à l'extension des réseaux d'eaux usées.

Cet avenant a pour objet de rémunérer la modification de la méthode de réhabilitation des réseaux d'eaux usées, modification qui a engendré une augmentation du montant estimatif des travaux. Il est apparu qu'il était plus judicieux de réaliser une importante partie de la réhabilitation par remplacement de la conduite et non par chemisage. Le montant estimatif des travaux est par conséquent porté de 390 714 € HT à 843 650,90 € HT.

Conformément à l'économie initiale du marché, le taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre est de 4,07%. En prenant en compte l'estimatif de travaux supplémentaire et conformément aux clauses du CCAP, le montant de l'avenant proposé est de 18 432,14 € HT.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- autorise monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant avec le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, la société Sogreah : Plus value de 18 432,14 € H.T.

5.2 Appel d'offres

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui informe le conseil municipal que le marché relatif à la réhabilitation et à l'extension du réseau d'assainissement est actuellement dans la phase d'analyse des offres. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 septembre 2011 pour juger de la recevabilité des offres déposées par les entreprises. La société SOGREAH, maître d'œuvre procède actuellement à l'analyse de ses offres. Une réunion de la commission d'appel d'offres est fixée au 13 octobre prochain à 14 heures.

Les travaux de la tranche ferme débiteront à partir de décembre 2011.

6. Cession de terrain

Monsieur le maire présente au conseil municipal une demande d'acquisition de parcelles formulées par monsieur Lambinet Frédéric, les Novalles – 9, route de Taillepied à Saint-Sauveur-Le-Vicomte. Monsieur Lambinet loue actuellement à la commune (bail communal n°6) trois parcelles cadastrées section AK n° 191 – 192 et 193 pour une contenance totale de 71 a 31 ca. Les services municipaux ont sollicité les services des domaines pour connaître la valeur vénale de ces terrains situés en zone N (naturelle) au PLU de la commune. La valeur de cette unité foncière est fixée à 2 500 €.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur l'opportunité de la vente de cette unité foncière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Emet un avis favorable à la vente des parcelles cadastrées section AK n° 191-192 et 193,
- Dit que la transaction s'effectuera au prix fixé par le service des domaines soit 2 500 €
- Dit que les frais de notaire et de géomètre restent à la charge de l'acquéreur,
- Donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

7. Voie de contournement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une série de photos aériennes donnant un aperçu précis du futur tracé de la voie de contournement qui reliera les ronds points de la route de la Haye du Puits et de la route de Portbail. Il rappelle que qu'il ne s'agit pas d'une déviation mais bien d'une voie de contournement poids lourds. Il donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, représentant la commune lors des réunions de chantier. Ce dernier précise que la première phase de travaux qui s'achève est réalisée dans les délais prévus. La deuxième phase débutera en mars 2012 et durera trois mois.

8. Tarifs cantine

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs de repas servis à la cantine scolaire aux enfants ainsi que ceux de la prime de gardiennage.

libellé	2010/2011
Prime de gardiennage	0,68 €
Enfant de rang 1	3,22 + 0,68 = 3,90 €
Enfant de rang 2	2,89 + 0,68 = 3,57 €
Enfants de rang 3 et plus	2,55 + 0,68 = 3,23 €

Considérant les difficultés rencontrées par de nombreuses familles,

Considérant le maintien du prix d'achat des repas par le fournisseur,

Monsieur le Maire propose de ne pas réviser les tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2011/2012.

Monsieur le maire rappelle que les tarifs enseignants et personnels sont révisés au 1^{er} janvier de l'année selon le barème en vigueur et la revalorisation du montant de l'avantage en nature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- approuve le maintien des barèmes applicables à la rentrée scolaire 2011/2012 et jusqu'à nouvelle décision.

9. Régies périscolaires

9.1 Dissolution de deux régies municipales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le regroupement des écoles maternelle et primaire du groupe Jacqueline Maignan engendre la fusion des accueils périscolaires situés sur chacun des sites précédents. Il convient donc de délibérer pour supprimer la régie « accueil périscolaire école maternelle publique » ainsi que la régie « groupe scolaire primaire Jacqueline Maignan » à la date du 21 octobre 2011 et pour créer une nouvelle régie « accueil périscolaire groupe scolaire Jacqueline Maignan » à compter du 22 octobre 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Approuve la dissolution de la régie « accueil périscolaire école maternelle publique » à la date du 21 octobre 2011.
- Autorise monsieur le Maire à signer l'arrêté correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Approuve la dissolution de la régie « groupe scolaire primaire Jacqueline Maignan » à la date du 21 octobre 2011.
- Autorise monsieur le Maire à signer l'arrêté correspondant.

9.2 Création d'une régie municipale

Considérant la délibération du conseil municipal de création d'un service d'encadrement périscolaire en date du 19 décembre 2002,

Considérant le regroupement sur un seul site des écoles maternelles et primaires du groupe scolaire public Jacqueline Maignan,

le conseil municipal décide à l'unanimité et par vote à main levée de créer une régie de recettes dénommée « régie périscolaire du groupe scolaire Jacqueline Maignan » pour la gestion de ce service au groupe scolaire public Jacqueline Maignan de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité et par vote à main levée fixe ainsi qu'il suit les modalités d'application de la régie :

- montant du fonds de caisse : 45 euros

- montant maximum de l'encaisse : 300 euros
- indemnité annuelle versée au régisseur : 110 euros

ANNEXE : acte constitutif d'une régie de recette

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2008 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

ARRETE :

Article 1 : Il est institué une régie de recettes auprès du service périscolaire public à Saint-Sauveur-Le-Vicomte dénommée « régie périscolaire du groupe scolaire Jacqueline Maignan ».

Article 2 : Cette régie est installée au groupe scolaire public Jacqueline Maignan à Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

Article 3 : la régie encaisse les produits suivants :

1- garderie des enfants issus de cette école, avant et après la classe, les jours scolarisés et selon les horaires définis par délibération de conseil municipal.

Article 4 : les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1- encaissement par vente de tickets ou carnets de tickets correspondant au tarif de tranches horaires fixé par délibération de conseil municipal.

Article 5 : Un fonds de caisse d'un montant de 45 euros est mis à disposition du régisseur

Article 6 : le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 300 euros.

Article 7 : le régisseur est tenu de verser au comptable assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au minimum une fois par mois.

Article 8 : le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 9 : le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur

Article 10 : le suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur

Article 11 : le maire et le comptable public assignataire de Saint-Sauveur-Le-Vicomte sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

10. Tarifs gîte communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux réalisés dans une partie de l'ancien bâtiment des gardes chasses pour y accueillir un gîte communal sont terminés. Il convient désormais de fixer les tarifs de location de ce gîte communal.

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

- 150 €/semaine en basse saison (du 01/10 au 31/05)

- 200€/semaine en haute saison (du 01/06 au 30/09)
- Week-end du vendredi 18h au lundi 10h : 75 % du tarif normal de la période.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée, par

13 voix POUR
1 abstention

Décide d'appliquer les tarifs suivants :

- 150 €/semaine en basse saison (du 01/10 au 31/05) + un forfait chauffage de 30 € du 01/11 au 31/03,
- 200 €/semaine en haute saison (du 01/06 au 30/09),
- Week-end du vendredi 18h au lundi 10h : 75 % du tarif normal de la période.

Dit :

- Qu'une caution correspondant à 75 % du tarif de location appliqué sera demandée,
- Que la délibération en date du 28 juin 2005 relative à la mise en place de la taxe de séjour s'appliquera,
- Qu'un état des lieux sera réalisé à l'entrée et à la sortie pour chaque location,

Autorise monsieur le Maire à signer les contrats de location correspondants.

11. base de loisirs

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du fonctionnement de la base de loisirs, l'agent employé par le réveil sportif est mis à disposition de la commune pour assurer un renfort de l'équipe d'animation durant les mois de juillet et août. Cette mise à disposition déjà effective en 2010 a été renouvelée en 2011 avec succès. Il informe le conseil municipal qu'il convient de procéder au remboursement du coût agent pour l'année 2011 ainsi que pour l'année 2010, cette dernière n'ayant pas été régularisée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au règlement de la mise à disposition de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte d'un agent employé par l'association du Réveil Sportif Saint-Sauverais pour les montants suivants :
 - o Année 2010 : 564,42 €
 - o Année 2011 : 407,34 €

12. Stations vertes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le congrès/Assemblée Générale des stations vertes se déroulera du 12 au 14 octobre 2011 à Montreuil sur Mer. Il propose au conseil municipal que monsieur Jean-Claude Lechatreux, délégué de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte auprès des stations vertes, représente la collectivité à ce congrès.

Le conseil municipal confie à monsieur Jean-Claude Lechatreux l'exercice d'un mandat spécial pour représenter les intérêts de la commune lors du congrès/Assemblée Générale des « stations vertes » dont elle est adhérente et qui se déroulera du 12 au 14 octobre 2011. La commune prendra en charge les frais d'inscription à ce congrès/Assemblée Générale. Monsieur Jean-Claude Lechatreux utilisera le moyen de transport adapté pour l'exécution de ce mandat spécial. Le remboursement de ces frais de transport interviendra sur présentation d'un état de frais ou d'un titre de transport. Les frais de séjour seront remboursés dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat.

Après délibération à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal approuve cette proposition et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

13. Classement commune touristique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'arrêté portant classement de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte a été signé le 28 juillet 2011.

Il se réjouit de ce classement et précise qu'avec le label maison d'illustre reconnu au musée Jules Barbey d'Aurévilly, l'année 2011 aura été riche en reconnaissance culturelle et touristique pour notre commune. Elles permettront de faire encore mieux connaître notre territoire et toutes ses richesses et donneront sans nul doute l'envie aux visiteurs de venir séjourner à Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

14. Compte rendu des EPCI

14.1 CCVO

Jeudi 8 septembre	Commission d'Appel d'Offres avenants regroupement des écoles primaire et maternelle du groupe scolaire Jacqueline Maignan.
Samedi 17 septembre	Conseil communautaire
Lundi 26 septembre	Réunion organisée par la Chambre de Commerce et d'industrie de Cherbourg
Jeudi 29 septembre	Réunion des EPCI concernant un projet de piscine.

14.2 STS

Jeudi 25 août	Commission d'Appel d'Offres ouverture des plis pour le remplacement des ordinateurs de l'Espace Public Numérique
Jeudi 1 ^{er} septembre	Commission d'Appel d'Offres jugement des offres pour le remplacement des ordinateurs de l'Espace Public Numérique

14.3 PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Vendredi 29 juillet	Nocturne au château.
Samedi 13 août	Nocturne au marais.
Dimanche 14 août	Visite guidée de l'abbaye.
Mercredi 17 août	Chasse au trésor au château.

14.4 MAISON DE RETRAITE DES LICES

Samedi 3 septembre	Repas des amis de la maison de retraite.
--------------------	--

15. Questions diverses

15.1 Tarif mise à disposition du château

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif pour la mise à disposition du château dans le cadre de manifestations organisées par des structures à but lucratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée décide d'appliquer les tarifs de location suivants:

Tarif de mise à disposition : 60 € la demi-journée- 100 € la journée

15.2 Enquête publique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Sarl du grand marais qui exploite la carrière de Selsoif à déposé une demande d'autorisation de poursuivre cette exploitation. Une enquête publique se déroulera du 10 octobre au 10 novembre 2011.

15.3 Ce qui s'est passé depuis la dernière séance du conseil municipal

Vendredi 29 juillet	Pot des bénévoles du comité Saint-Clair.
Lundi 15 août	Salon produits du terroir au château organisé par l'Office de Tourisme.
Jeudi 18 août	Concours du comice agricole suivi d'un repas le soir à la salle des fêtes. Monsieur le Maire souligne la qualité des animaux présentés lors de ce concours.
Dimanche 21 août	Fête de Selsoif.
Lundi 29 août	Jury des jeunes agriculteurs à Golleville.
Jeudi 1 ^{er} septembre	Réunion de la Commission de sécurité pour l'ouverture du groupe scolaire Jacqueline Maignan.
Samedi 3 septembre	Journée portes ouvertes à l'école maternelle du groupe

	scolaire Jacqueline Maignan.
Samedi 3 septembre	Conférence de monsieur Michel Onfray sur le dandysme dans la cour du Château. A cette occasion il était accompagné au piano de Patrick Cohen qui a joué des œuvres d'Erik Satie. Cette conférence a été précédée d'un accueil de monsieur Onfray au musée Jules Barbey d'Aurévilly. A cette occasion une médaille du bicentenaire lui a été remise. Monsieur le Maire remercie monsieur Laisné pour l'initiative d'organiser cette manifestation au cœur du château de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.
Mardi 13 septembre	Visite de monsieur Jean-Léonce Dupont, vice président du Sénat.
Mercredi 14 septembre	Don du sang à la salle des fêtes.
Jeudi 15 septembre	Assemblée Générale de l'Association des Parents d'Elèves des écoles publiques.
Samedi 17 septembre	Concours hippique organisé par la SHR.
Samedi 17 et dimanche 18 septembre	Journées du patrimoine et visites des jardins. A cette occasion, le musée Barbey d'Aurévilly a accueilli 111 visiteurs soit 8 de plus que pour l'édition 2010.
Dimanche 18 septembre	Slalom automobile.
Mardi 20 septembre	Rencontre avec monsieur Germaine, architecte des bâtiments de France, chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Manche.
Jeudi 22 septembre	Commission d'Appel d'Offres « ancienne distillerie » : ouverture des plis.
Vendredi 23 septembre	Assemblée Générale de la société de chasse.
Samedi 24 septembre	Entretiens de recrutement pour un poste d'adjoint technique spécialité « électricité » à pourvoir aux services techniques municipaux.
Samedi 24 septembre	Cérémonie souvenir en hommage aux Harkis à Colomby.
Samedi 24 septembre	Remise des prix du concours photo « petit patrimoine » organisé par la médiathèque Louise Read.
Samedi 24 septembre	Accueil des lauréats du concours stations vertes au gîte de la base de loisirs.
Samedi 24 septembre	Tournoi de pétanque organisé par l'amicale des pompiers.
Samedi 24 septembre	Repas organisé par la SHR.
Dimanche 25 septembre	Elections sénatoriales.
Dimanche 25 septembre	Chant choral à Besneville organisé par l'office de tourisme.
Mardi 27 septembre	Commission d'Appel d'Offres « réhabilitation du réseau assainissement eaux usées » : ouverture des plis.
Mercredi 28 septembre	Conseil d'administration du CCAS.
Jeudi 29 septembre	Réunion du comité de pilotage consacré à la guerre de cent ans.

TOUR DE TABLE

Monsieur Michel Jacqueline informe le conseil municipal qu'il a organisé la réunion pour le planning de la salle de sport. Seuls deux représentants des associations été présents.

Monsieur Alain Melain informe les membres du conseil municipal que le premier spectacle de la saison « villes en scène » se déroulera le 22 octobre prochain à la salle « Le Normandy ». Il s'intitule « Knup ». Il fait part également de la date du repas des bénévoles qui se déroulera au château le 8 octobre 2011 à partir de 12 heures.

Monsieur Daniel Lefilliâtre fait part des remerciements du père Ledo pour le remplacement des fenêtres du presbytère.

Madame Thérèse Levoyer informe le conseil municipal qu'une réunion de la médiathèque Louise Read s'est tenue le 21 septembre 2011. Lors de cette réunion ont été abordés les points suivants :

- Préparation des dix ans de la médiathèque : projet de rétrospective avec animations et exposition,
- Printemps des poètes : le 5 et 18 mars 2012 sur le thème de l'enfance,
- Organisation d'une exposition de printemps consacrée au cheval,
- Fermeture de Noël de la médiathèque : du 24 décembre 2011 au 4 janvier 2012.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'organisation des dix ans de la médiathèque, un budget spécifique peut être alloué, si nécessaire.

Madame Caroline Brasseur-Ridel informe le conseil municipal que les inscriptions pour les « restos du cœur » se dérouleront chaque jeudi de novembre. Elle sollicite l'appel au bénévoles, notamment pour participer à la distribution du vendredi matin.

Monsieur Claude Patrix fait un point sur les travaux réalisés par le syndicat d'aménagement de la Douve. Ces derniers sont en cours d'achèvement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.